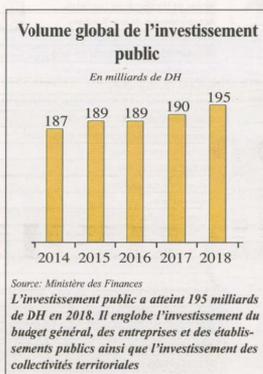


# Coup de frein à l'investissement public

- Une stagnation, voire une baisse, prévue pour 2019
- Priorité aux partenariats public-privé, maîtrise des prévisions et de la programmation

PETITE surprise dans le projet de loi de finances 2019. L'investissement public pourrait stagner, voire baisser. Il faudra attendre quelques semaines avant de voir où le gouvernement, qui veut ramener la dette à des niveaux soutenables, placera le curseur. Cette année, 195 milliards de DH d'investissement sont programmés. Une enveloppe ventilée entre 69,93 milliards de DH pour le budget général, les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'Etat gérés de manière autonome, 107,57 milliards de DH pour les entreprises et établissements publics, et 17,5 milliards pour les collectivités territoriales. Mais les budgets sont rare-



ment entièrement consommés. Le taux d'exécution ne dépasse pas 60% pour les établissements publics.

A priori, la priorité serait accordée aux partenariats public-privé, dont le texte sera amendé rapidement. Car la mouture actuelle compte des dispositions qui rendent la loi difficilement applicable. L'on s'achemine aussi vers une meilleure maîtrise des prévisions et de la programmation ainsi qu'une exploitation optimisée des réseaux, équipements et infrastructures existantes.

Le gouvernement est à la recherche d'une meilleure efficacité. Le PIM, public investment management, serait donc maintenu. Il s'agit d'un outil de la Banque mondiale qui permet de prioriser les investissements en fonction de l'impact sur l'emploi et la croissance. L'idée étant d'aller vers un meilleur ciblage et d'améliorer l'impact sur l'économie.

En moyenne, entre 31 et 33% du PIB sont consacrés à l'investissement depuis dix ans. Un effort soutenu qui place le Maroc parmi les pays qui affichent le taux d'investissement le plus élevé. La Banque mondiale, qui avait effectué une comparaison entre plusieurs pays, estime que sur un panel de 30 pays émergents, le Maroc se classe à la troisième position après la Chine (43%) et la Corée du Sud (31%). Le pays devance l'Indonésie (26%), la Roumanie (28%), la Malaisie (23%) et la Turquie (20%).

«Sur un plan historique, le niveau d'investissement observé actuellement au Maroc est équivalent à celui observé dans les pays ayant accompli des miracles économiques. Dans les années 1960-1980, le taux d'investissement des "dragons asiatiques" se situait en moyenne à 30%», souligne l'institution internationale. Sauf que l'effort d'investissement ne se traduit ni par des gains de productivité ni par une accélération de la croissance.

L'effet de levier de l'investissement public est également limité. «L'investissement privé reste faible malgré les inci-

tations accordées et l'effort de la dépense publique, censés lui servir de levier. Par manque de visibilité, les opérateurs économiques semblent adopter un comportement d'attentisme, réduisant ainsi les chances d'une reprise rapide de la croissance», souligne la banque centrale dans son rapport annuel. Cela est notamment lié à la lenteur des réformes et à la capacité des sociétés à s'adapter aux changements économiques. Plusieurs entreprises n'ont pas suffisamment anticipé les conséquences liées à l'ouverture de leur secteur ou ont du mal à s'y adapter et se retrouvent en difficulté face à la concurrence étrangère.

En tout cas, tout un travail de mise en confiance des opérateurs privés est attendu. Le ministre des Finances s'est engagé sur un des dossiers qui compliquent la vie aux opérateurs, les délais de paiement lesquels devraient revenir à des niveaux normaux.

En attendant, le patronat avait listé des mesures immédiates devant donner des signaux favorables aux opérateurs. Celles-ci vont de l'accélération des remboursements TVA, aux restitutions d'impôts, en passant par les contrôles fiscaux. Des dossiers seraient abordés aujourd'hui, mardi 25 septembre, lors d'une rencontre entre les opérateurs et le directeur général des impôts.

La CGEM, qui n'a toujours pas remis ses propositions pour la loi de finances 2019, serait notamment favorable à des incitations à l'investissement et à la recherche développement avec un crédit d'impôt qui prendrait la forme d'une provision ou d'une réduction de l'IS. L'abattement sur les plus-values de cession, l'abandon du recours judiciaire avant de provisionner une créance client... figurent également parmi les propositions de la confédération patronale. Les opérateurs réclament aussi de la visibilité sur l'évolution du système fiscal, une feuille de route sur quelques années qui serait élaborée à la suite de nouvelles assises. □

Khadija MASMOUDI